

LETTRES ET NOUVELLES. — Impri-  
merie Alfred Reboux. — Avis donné dans les  
deux éditions du Journal de Roubaix, dans  
la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)

### FEUILLES DE TISSU CAOUTCHOUTÉ

pour copier à sec avec la presse ordinaire

Les feuilles sont contenues dans une boîte  
en zinc par 12, 24 et 36. Elles sont humectées  
à l'état de fraîcheur et non mouillées et  
livrées dans l'état normal qu'elles doivent  
toujours être employées.

Ces feuilles en tissu caoutchouté sont très  
solides et ne perdent pas leur efficacité même  
pendant des années.

#### PRIX

La boîte de 12 feuilles . . . fr. 12  
24 . . . 24  
36 . . . 36

Et ainsi de suite 10 francs par douzaine de  
feuilles en plus.

Pour Roubaix, Tourcoing et les environs  
57, Grande-Rue, Roubaix

KERMESSES de l'arrondissement de Lille,  
Dimanche 17 novembre. — Baisieux, Attichy,  
Willems.

### Cour d'assises du Brabant

### AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audience du 12 novembre.

Audience des témoins.

L'audience est ouverte à dix heures.

M. WILLEMAERS, juge d'instruction, est en-  
tendu.

M. LE PRÉSIDENT. Quel a été l'objet de vos  
recherches?

M. WILLEMAERS. Mon collègue, M. Han-  
man, étant très occupé par Bruxelles je me suis  
rendu à Londres. J'y ai interrogé T. Kint, avec  
facilité, grâce à la bienveillance de la magis-  
trature anglaise. T. Kint a reconnu de suite  
qu'il avait détourné des sommes considérables  
à la Banque de Belgique, mais, qu'en le faisant,  
il croyait, au commencement, pouvoir  
les rembourser, grâce à sa fortune person-  
nelle.

D. T. Kint ne vous a-t-il pas parlé du fait  
Bischoffheim? — R. Si M. le président. Il  
m'a dit que devant moi de grandes valeurs  
tous les jours, il recevait tous les matins  
des portefeuilles déposés dans la tour. C'est ainsi  
qu'il a pris le portefeuille de M. Bischoffheim  
sans le lui dire et que par erreur il a  
disposé des valeurs de ce dernier au lieu des  
siennes.

D. T. Kint vous a-t-il parlé des bordereaux?  
R. Il m'a dit que la veille de la vérification  
générale il a rempli les bordereaux existants  
par ses bordereaux qu'il faisait; mais  
tous les bordereaux originaux et véritables il  
les gardait, disant-il, pour pouvoir rétablir  
un jour les comptes exacts.

D. Vous a-t-il parlé de ses comptes courants?  
— R. Il a dit qu'il avait fait des comptes  
courants fictifs.

D. Vous a-t-il parlé de ses opérations de  
bourse? — R. Oui, il m'a dit qu'un moment  
il a eu 200 000 titres de la Banque qu'il a dû  
faire des pertes considérables: il les évaluait  
à 5 ou 6 millions; il ajoutait qu'il avait encore  
fait beaucoup d'autres pertes: 500 000 francs  
aux Princes-Bains, 500 000 francs à la Société  
de construction, 2 000 000 au Crédit mobilier,  
1 000 000 à la Franco-Hollandaise.

D. Vous a-t-il parlé de ses comptes à lui?  
— R. Oui, il m'a dit qu'il avait un compte  
courant et un compte de liquidation qui s'élevait  
à 500 000 francs.

D. Vous a-t-il parlé de ses relations avec  
Marie Collard?  
R. Oui, il m'a dit qu'il la connaissait depuis  
neuf ans; qu'il lui avait donné une maison  
rue de Deux-Églises, que la maison de la  
rue de la Loi, Marie Collard l'avait payée de  
ses deniers personnels, en ce sens qu'elle n'a  
pas payé que la différence entre le prix de  
la maison de la rue des Deux-Églises, et le  
prix de la maison de la rue de la Loi.

D. Vous a-t-il parlé des étrennes qu'il a  
données à Marie Collard et de l'argent que  
celle-ci avait lorsqu'elle a été arrêtée à  
Queenstown?  
R. Oui, il m'a dit que les 120 000 fr. pris  
sur elle étaient à elle, ainsi que les actions et  
les valeurs qu'elle avait en portefeuille; mais  
qu'elle n'avait rien de ces valeurs; qu'elle  
pouvait être la valeur otomanne qu'il  
lui avait donnée comme cadeau d'étrennes  
en 1876. Il les avait bien dans son coffre-  
fort et les avait prises dans celui de  
celui de la Banque.

D. Vous a-t-il dit dans quelles circonstances  
Marie Collard est partie avec lui? — R. Oui,  
il m'a dit qu'il avait déclaré à Marie Collard  
avoir fait des spéculations malheureuses  
à la bourse et qu'il partirait pour l'étranger;  
qu'il avait consenti à le suivre.

D. Marie Collard ne vous a-t-elle pas fait  
connaître la source de ses fortuns? — R. Oui,  
elle m'a dit que depuis ses relations avec  
T. Kint son mobilier n'avait pas augmenté,  
qu'elle avait reçu cela du prédécesseur de  
T. Kint. Elle a ajouté que sa fortune, qu'elle  
pouvait évaluer à un moment donné, à 500 000  
francs, provenait d'opérations qu'elle avait  
faites grâce aux relations de T. Kint, qu'elle  
vivait dans un monde de finance et qu'elle  
avait avec ce monde les relations les plus  
agréables; qu'elle avait été intéressée notam-  
ment dans une foule d'affaires de la Société  
de construction et de bien d'autres. C'est ainsi  
qu'elle avait eu un jour 120 000 fr.  
à un M. Carlin, de Paris, et que ces 120 000 fr.  
lui rapportèrent au bout de quelques mois  
80 000 fr.

D. La servante de Marie Collard ne vous a-  
t-elle pas dit dans quelle circonstance elle  
avait accompagné celle-ci? — R. Oui, elle  
a dit qu'elle avait vu Marie Collard faire ses  
préparatifs de voyage, et que la nièce de celle-  
ci, une petite modeste de Saint-Gilles, avait  
notamment emporté deux malles; que Marie  
Collard lui avait ensuite dit qu'elle allait  
faire un voyage à Londres; qu'elle l'avait ac-  
compagnée à Londres, et que ce n'est que là  
qu'elle lui a appris qu'elle partait pour l'Amé-  
rique; qu'elle consentait à partir avec elle et  
qu'elle n'avait pas eu le temps de lui dire  
rien de Queenstown.

D. L'agent de la police judiciaire belge,  
Plum, qui a ramené T. Kint de Londres, ne  
vous a-t-il rien dit de particulier? — R. Oui,  
il m'a dit que pendant qu'il faisait une partie  
du voyage dans la voiture de T. Kint, celui-ci  
lui dit, en lisant la nouvelle de son arrestation  
dans un journal: « Bruxelles sera bien étonné,  
il sera révolté de ce qu'il apprendra. »

D. Le constable de Queenstown qui a pro-  
duit la notification de T. Kint ne vous a-t-il rien  
dit de spécial?  
R. Il m'a dit qu'étant monté à bord d'un ba-  
teau à vapeur pour s'approcher du steamer  
qui s'appelait à partir pour l'Amérique, il vi-  
sit sur le pont un homme qui avait l'air de se ca-  
cher et qui était enveloppé dans une grande  
pèlerine, qu'il vit une femme répondant au si-  
gnallement envoyé de Bruxelles, qu'il les in-  
terrogea et que T. Kint reconnut avoir détourné  
des valeurs au profit de la Banque de Bel-  
gique; qu'il procéda ensuite à leur arresta-  
tion.

M. LE PRÉSIDENT T. Kint, n'avez-vous rien  
à répondre à cette déclaration?  
T. Kint. M. le président, je nie de la manière  
la plus formelle avoir tenu le propos que m'at-  
tribue M. Plum.

M. LE PRÉSIDENT. Fortamps, avec-vous quel-  
que chose à répondre?  
FORTAMPS. Non, M. le président.

L'audition de M. Willemaers est terminée.  
M. BOURGEOIS, chef de la police judiciaire,  
est entendu.

D. Savez-vous quelque chose de spécial sur  
l'arrestation de T. Kint et ce qui l'a précédé?  
— R. Au mois de mars 1876, je reçus avis du  
parquet que T. Kint était parti de Bruxelles,  
après avoir commis des vols considérables au  
détriment de la Banque de Belgique. Je me  
rendis dans son habitation à lui, dans celle de  
sa maîtresse, et j'appris ainsi qu'il était parti  
pour l'Angleterre. Un de mes agents fut en-  
voyé à Londres à leur recherche. J'appris aussi  
que T. Kint avait cherché à avoir à Bruxelles  
beaucoup d'or anglais.

M. SABATIER est entendu ensuite.

D. Comment vous expliquiez-vous la grande  
influence de T. Kint à la Banque? — R. Je ne  
savais pas à ce moment qu'elle fut aussi  
grande qu'elle l'était.

D. Chaque directeur se tenait-il dans les  
limites de ses attributions? — R. Oui, excep-  
tionnellement; moi, par exemple, j'avais la vérifica-  
tion de la caisse, la signature des effets don-  
nés comme couverture à la Banque nationale,  
mais je ne m'occupais pas des comptes courants.

D. N'êtes-vous pas démissionnaire depuis  
le milieu de l'année 1875? — R. Oui, M. le  
président.

D. T. Kint y était-il pour quelque chose?  
— R. Pour rien du tout.

D. Connaissez-vous les opérations de bourse  
de T. Kint? — R. On parlait beaucoup de  
T. Kint en ce moment.

D. N'avez-vous pas dit à Philippart que la  
position de T. Kint à la Banque ne vous satisfai-  
sait pas? — R. Oui, mais je n'ai dit que ces  
circonstances; j'avais vu plusieurs fois M.  
Philippart s'entretenir avec T. Kint dans un  
salon où l'on pénétrait rarement. Philippart  
voulait faire une grande opération avec la  
Banque, et, me disant qu'il venait de voir  
pour cela agir sur le parti de T. Kint. C'est ce  
qui me déplaît naturellement, et c'est de  
cette manière d'agir de M. Philippart que je  
voulais me plaindre. Il paraît que celui-ci ne  
l'a pas compris.

D. Que pouvez-vous nous dire au sujet des  
avances de cet homme à la Banque? N'est-ce  
pas vous qui avez défendu ces découvertes de  
cette caisse consentis en faveur de T. Kint? — R.  
Oui. En voyant ces découvertes vers la fin de  
1874, j'en l'observai à M. le gouverneur, qui  
me dit que T. Kint avait un certain nombre  
d'amis, dont plusieurs en province qui  
voulaient s'intéresser aux opérations de la  
Banque, mais ne pouvaient pas toujours faire  
les dépôts de leurs fonds; mais ce découvert ne  
vint me me dégrader, M. le gouverneur, pas être  
de longue durée.

Postérieurement encore j'adressai la même  
demande à M. Fortamps qui permit de don-  
ner des instructions dans ce sens.

Après ce que T. Kint avait fait de mon  
report de 180 000 fr., qui devait servir à véni-  
ler le montant des avances, j'ai, de mon chef,  
défendu de faire des avances de caisse à  
T. Kint. J'ai ordonné alors au caissier de ren-  
trer dans la voie ordinaire et de ne plus don-  
ner des fonds que contre bon visé par le gou-  
verneur.

C'est ainsi que sont arrivés les mandats sur  
la Banque.

D. — Les valeurs de caisse faites à T. Kint  
n'ont-elles pas été partiellement remboursées  
d'un côté, et à lui fait par le gouverneur  
de la Banque ou par l'Union du Crédit? — R. Si.

D. Ces remboursements n'ont-ils pas été  
faits jusqu'à concurrence de 650 000 fr. par  
l'apport que T. Kint s'est fait d'une  
somme de 700 000 fr. appartenant à Fortamps  
et vous de l'Union du Crédit? — R. On  
pouvait le supprimer en comparant les dates.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Pour faire face à un  
paiement de 4 000 000 qui devait faire la Ban-  
que comment a-t-il été procédé? — R. M.  
Fortamps, qui était à Paris, avait écrit à T. Kint  
de venir le prendre à la gare, le conseil approuva  
les mesures à prendre; car, en fait, il n'y avait  
pas de temps à perdre; le conseil approuva  
les mesures postérieurement. Ainsi, le lende-  
main quand j'arrivai à la Banque, les mesures  
recevaient déjà leur exécution.

D. T. Kint a souvent parlé de son dévouement  
à la Banque de Belgique et d'achats  
d'actions faits par lui par dévouement pour  
la Banque? — R. J'avoue, M. le prési-  
dent, qu'un jour j'ai vu des spéculations  
que T. Kint a faites pour autre chose que  
l'intérêt de la Banque, je ne puis m'expliquer  
ce langage.

D. Quand vous avez été nommé gouverneur  
de la Banque de Belgique et pendant que  
vous avez liquidé le compte de T. Kint, qu'avez-  
vous surtout remarqué? — R. Dans le cours  
de cet examen un arrangement est intervenu  
entre M. de Ryckman, conseil de T. Kint, et la  
Banque, pour approprier à celle-ci une partie  
de la fortune personnelle de T. Kint.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Demandez l'ajout  
aux pièces n° dossier: le compte de liquidation  
de T. Kint fait par la Banque et adressé à  
M. le procureur général, ainsi que le relevé  
de ce que T. Kint possédait.

M. LE PRÉSIDENT ordonne, en vertu de son  
pouvoir discrétionnaire, que ces pièces soient  
jointes au dossier, après avoir été communi-  
quées aux deux inculpés: T. Kint et Fortamps.

D. Vous souvenez-vous, M. Sabatier, de  
deux bons gars par le gouvernement pour l'achat  
de 4 000 actions de la Banque de construc-  
tion? — R. Oui, c'était, me disait T. Kint,  
pour deux tiers; mais il n'a pas dit qu'il acheta  
pour des tiers; mais il n'a pas dit qu'il  
acheta pour lui-même.

D. T. Kint a-t-il jamais dit le contraire. — Je main-  
tiens mon affirmation.

M. LE PRÉSIDENT. T. Kint, répondez vous à  
cela?  
T. Kint. Je tiens à déclarer, M. le président,  
que je n'ai pas acheté ni autorisé la signature  
de M. Fortamps. La banque avait au surplus  
besoin à ce moment d'une somme de 700 000  
francs pour faire un paiement à la Banque  
nationale. Quant aux explications que j'aurais  
données à M. Sabatier, les souvenirs de M.  
Sabatier le servent mal; au moment dont il  
s'agit, je n'avais plus souvenir d'être en rap-  
port avec lui.

M. EDM. PICARD demande la parole pour dire  
qu'il vient de trouver dans les pièces nouvel-  
lement produites au dossier, un compte de  
40 000 francs laissé par la Banque à T. Kint  
pour couvrir les frais de ses dépenses. Il dé-  
clare qu'il n'a pas songé aux honoraires en se  
chargeant de la défense de T. Kint, et qu'il  
ignorait l'existence de cette somme de 40 000  
francs.

M. DE RYCKMAN proteste également de son  
désintéressement.

T. Kint reconnaît le dévouement de ses dé-  
fenseurs et les bons égards de l'administration  
de la Banque de Belgique pour lui.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Trop bons peut-être;  
les actionnaires n'en seraient pas si satisfaits  
que vous.

M. SABATIER déclare que cette somme de  
40 000 francs, fixée par les premiers défenseurs,  
a été vérifiée par les conseils de la Ban-  
que et n'a pas été trouvée soustraite.

Il reste à la disposition de la cour pour la suite  
débats.

L'audience est levée à 3 heures pour être  
repris demain à 10 heures.

### Notes Diverses

— On lit dans le Figaro:

« Un grand négociant du Midi vient  
d'écrire à M. Paul de Cassagnac pour  
lui dire qu'il se chargeait de tous les

fruits de son élection, à quelque chiffre  
qu'ils s'élevaient, fût-ce cinquante ou  
soixante mille francs. Il ajoute que M.  
Paul de Cassagnac aurait bien tort de se  
générer vis-à-vis de lui, puisque la somme  
dépensée n'est qu'un avancement d'hoi-  
rie. M. Paul de Cassagnac étant son hé-  
ritier. Or, ce négociant est millionnaire.

« Si quelques républicains avaient  
l'ombre d'un doute à cet égard nous tenons  
la lettre en question à leur disposi-  
tion. Si nous ne la publions pas, sui-  
vant le désir de son auteur, c'est par  
pure discrétion. »

— Le dégoût du ballon captif  
est terminé.

L'Anglais qui l'a acquis au prix de  
100 000 fr. en a pris immédiatement  
possession.

A cause de son volume et de son poids,  
ce ballon ne pouvait être transporté  
par chemin de fer. Un large bateau plat  
viendra le chercher au quai des Tail-  
leries, et sera remorqué de Paris à Lon-  
dres par la Tamise.

— On écrit de Vigan, 9 novembre:

« Hier matin, vers deux heures, l'as-  
sine du Souquet, de MM. Rolland et Ca-  
pion, brûlait; à six heures, elle était  
réduite en cendres. »

« Il n'en reste maintenant que les  
quatre murs. Les machines à carder,  
diabes, peigneuses, etc., sont tellement  
détériorées, qu'elles ne marcheront pas  
de longtemps. »

« On ignore les causes du sinistre. »

« Le coffre-fort a été préservé; mais  
15 000 francs environ de valeurs, et, ce  
qui est plus important, les livres de la  
maison ont été la proie des flammes. »

« Les pertes sont d'environ 200 000  
fr. »

— Dans la partie élevée des Arden-  
nes, des tourmentes de neige ont eu  
lieu samedi. Toutes les fanges sont  
couvertes de neige, jamais on n'y a con-  
staté plus mauvais temps. Le vent sou-  
fflait à décorner les cerfs et les che-  
vreuils.

— On se rappelle, dit le Figaro, la  
mort de M. Stewart, le riche amateur  
de tableaux, de New-York, bien  
connu à Paris. Son corps enfermé dans  
un crypte, vient d'être volé par des  
gens qui veulent faire chanter la famille  
pour le leur rendre.

On offre des récompenses énormes à  
ceux qui feront découvrir les voleurs.

— Le journal *Lyon républicain* an-  
nonce que samedi, vers onze heures du  
matin un éboulement s'est produit dans  
une tranchée pratiquée pour la construc-  
tion du fort d'Irigny. Cinq ouvriers  
ont été pris sous les terres éboulées et  
ont pu être retirés vivants par le per-  
sonnel du chantier.

La partie de la tranchée où a eu lieu  
l'éboulement n'avait pas été étayée.

— Les journaux de Toulouse ont re-  
produit la correspondance adressée de  
Madrid au *Courrier de la Gironde* sur  
la mort de M. Magre; mais la *Gazette  
du Languedoc* et la *Dépêche* maintien-  
nent leur informations; elles affirment  
que M. Magre a reçu des agresseurs  
un coup de pointe de fleuret sur la poi-  
trine.

Comme la blessure était visible sur  
le cadavre, dit la *Gazette du Languedoc*,  
le correspondant du *Courrier de la Gi-  
ronde* a imaginé l'incident d'une ponc-  
tion faite par un médecin qui n'avait  
pas osé la faire lorsque M. Magre était  
vivant.

La *Gazette* dit en terminant qu'une  
lettre officielle de M. de Chaudry ra-  
conte le meurtre de M. Magre comme  
l'avaient fait les journaux de Toulouse.

— Le sieur Escoffier, instituteur li-  
bre et laïque à Monieux (Vaucluse), qui  
était poursuivi pour attentat à la pu-  
deur, s'est suicidé mardi dernier dans  
un petit bâtiment dépendant d'une pro-  
priété qu'il possédait près du village.  
C'est son malheureux père, vieillard oc-  
togénaire, qui l'a trouvé baigné dans  
son sang et qui a reçu son dernier sou-  
pir.

Escoffier jouait un rôle politique à  
Monieux, comme chef des radicaux; à  
l'époque des élections, on l'avait vu se  
faire l'agent très-actif du candidat de la  
gauche.

— La cour d'assises de l'Ain vient en-  
core de condamner par contumace, à  
douze ans de travaux forcés, le sieur  
Mopin (François), âgé de 47 ans, insti-  
tuteur laïque à Divonne, accusé d'avoir  
commis des attentats à la pudeur  
sur un enfant au-dessous de l'âge de 13  
ans.

### Enigme

Femme, au moindre bruit je suis sur le qui  
vive;

Je me cache partout, car je suis très-craintif;

Mâle, quand je parais, je répands la gaieté;

J'ajoute un nouveau charme aux traits de  
beauté.

Les mots du logographe d'hier sont: *Mor-  
gue, mor, magre, arme, âge, Ré (lié de), âme,  
gare, â, ar, ré, rame, rage.*

### ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du  
Journal de Roubaix. S'adresser pour les  
conditions, rue Neuve, 17.

### Plaque

Location et réparation, rue du Foste-  
roy, 68. 1876

**E. Blauwaert fils**, rue du Vieil-Abreu-  
voir, Roubaix. Grand assortiment de  
boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en lique-  
ur et porcelaine montés sur bronze;  
cadrans pour fûts de S.-Cécile, Ste-Cathe-  
rine, St-Nicolas et les Etrangers. 17288

**Spécialité de Parapluies**  
(prix très-modérés)  
rue de Paris, 140, à Lille.

**Ingénieurs**  
V. DUBREUIL, ingénieur, installations  
mécaniques, expériences, consultations techni-  
ques de 7 h. à 9 h. le matin et de 2 h. à 3 h.  
le soir, rue du Chemin de Fer, 35, (lundi et  
mercredi exceptés).

### NOUVELLES DE MATIN

Paris, 12 novembre, 10 h. 50 soir.

La commission du budget a achevé  
aujourd'hui l'examen de la question des  
dégrèvements mais elle a résolu de gar-  
der le secret de ses résolutions. — Elle a  
restitué à M. Say trois millions sur les  
cinq qu'elle avait d'abord supprimés, en  
échange M. Say a accepté la suppression  
de l'impôt sur la chicorée.

Les autres dégrèvements seront dis-  
cutés demain par la commission et le  
ministre.

La commission du budget, par suite  
de la décision de M. Bardoux, relative-  
ment à M. Duquesne a rétabli la subven-  
tion de l'Odéon, précédemment sup-  
primée.

La sous-commission du budget (sec-  
tion de la marine) a tenu ce matin une  
longue séance, de dix heures à midi,  
sous la présidence de M. Gambetta, pour  
entendre la suite du rapport de M. Lamy.  
Ce rapport a été adopté.

Bruxelles, 12 novembre

Les points importants du discours  
royal et qui préoccupent surtout l'opini-  
on publique sont les projets que le  
gouvernement annonce relativement à  
l'enseignement.

— D'après le *Journal officiel* d'aujourd'hui:

Décrets convoquant les électeurs des can-  
tons de Rieux (Aube), de Fligny (Yonne), à  
l'effet d'élire leur représentant au conseil gé-  
néral; — les électeurs des cantons Est de  
Mayenne (Mayenne), de Candebec-en-Caux  
(Seine-Inférieure), à l'effet de nommer un  
conseiller d'arrondissement.

Décret portant nominations dans la magis-  
trature coloniale.

Décret présidentiel nommant le com-  
mandant en chef préfet du 5<sup>e</sup> arrondissement  
de la Seine.

Décret nommant un agent de change près la  
Bourse de Paris.

Décret portant nomination d'un chevalier  
de la Légion d'honneur.

Requêtes relatives à des militaires absents  
ou décédés adressées au ministre de la guerre.

### COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a continué  
hier l'examen de la question des dégrè-  
vements d'impôts.

Dans la crainte d'éveiller des espé-  
rances qui ne pourraient pas se réal-  
iser, la commission a décidé qu'aucun  
renseignement ne serait communiqué  
aux journaux sur les dispositions de la  
majorité.

Du reste, aucune décision n'a été  
prise, la commission subordonnant  
toute résolution aux explications que le  
ministre des finances doit lui fournir  
aujourd'hui.

On pense que le travail de la commis-  
sion du budget sera fini ce soir et que  
tous les rapports seront déposés dem-  
ain.

Le *Voltaire* croit savoir que M. Gam-  
betta interviendra dans la discussion  
de l'élection de M. de Mun, afin de tra-  
cer une fois pour toutes la limite qui  
sépare la religion proprement dite de la  
théocratie militante.

— Petite bourse du 12 novembre

5 0/0 112.20, 23 18 3/4. — Italien  
74.50. — Turc 11.25, 27. — Lots turcs  
45.50. — Egypte 271.87, 272.50. — Da-  
manie 37.37, 37.50. — 25 de prime.  
— Bnq. Ottom. 465.46, 462.65.  
Russ 82 3/4 13/16. — Hongrois 72 15/16  
73 1/16.

Rentes calmes. Valeurs très-fermes.

### DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Berlin, 12 novembre.

M. de Bismarck est parti à 3 heures 1/4  
pour Friedrichsruh.

Bombay, 12 novembre, soir.

Sir Andrew Clarke, membre du con-  
seil du vice-roi, a visité le district de  
Wynad (gouvernement de Madras) et y  
a trouvé une terre aurifère très-riche. Il  
a pris des mesures pour faire venir des  
mineurs d'Australie pour déterminer la  
qualité de l'or.

Rome, 12 novembre, soir.

LL. Majestés sont arrivées à Ancone  
où elles ont été l'objet de chaleureuses  
sur tout leur passage l'accueil a été  
des plus enthousiastes.

LL. MM. continueront leur voyage de-  
main.

Naples, 12 novembre, soir.

L'éruption du Vésuve est moins ac-  
tive, mais la lave continue à s'échapper  
du cratère.

Madrid, 12 novembre, 7 h. soir.

Congrès. — M. Castelar combat la  
loi électorale.

L'orateur demande une politique dé-  
mocratique et libérale, faisant connai-  
tre la vraie volonté de la nation. Il dé-  
fend le suffrage universel: « Abolir le  
suffrage universel, après l'avoir pratiqué  
pendant dix ans, serait un acte blâmable. »

M. Castelar demande l'application des  
principes contenus dans les lois et l'adop-  
tion d'une politique plus libérale en  
Espagne.

L'orateur conjure le parti démocrati-  
que de se rendre aux urnes électorales  
avec l'espoir que l'opinion publique lui  
donnera la victoire.

Madrid, 12 novembre, soir.

Séance du Congrès. — M. Canovas  
del Castillo répondant à M. Castelar,  
dit que l'orateur démocrate a prononcé  
des phrases peu réfléchies et ajoute que  
les démocrates ont retiré leur procura-

tion à M. Emilio Castelar depuis que  
celui-ci a changé de politique.

M. Castelar dit que la proclamation  
d'Alphonse XII par l'armée a été dé-  
fame.

M. Canovas répond que cette pro-  
clamation a été glorieuse pour la nation et  
ajoute que M. Castelar devrait plutôt  
appeler néfaste l'expulsion des Cortès  
fédérales par les soldats du général Pa-  
via